

Fiche d'information – Activités : ESCALADE, GRANDE VOIE, ESCALADE TRADITIONNELLE, ESCALADE ARTIFICIELLE, VIA FERRATA & VIA CORDATA

SIM – CFDT – Maison des Syndicats
77 rue Ambroise Croizat - 73000 Chambéry
Tél : +33 7 89 48 27 25 - E-mail : contact@syndicat-sim.com

1/ Informations communes à tous les sports et activités de pleine nature

• Notions d'environnement et d'activités à risques :

Les sports de pleine nature sont des activités enthousiasmantes et enrichissantes mais comportant des risques liés au milieu naturel (aléas météorologiques, chutes de pierres, terrain instable, exposition au vide, isolement, etc.) ainsi que des risques intrinsèques à chaque activité sportive (qui varient de « bénins » à « forts » selon le niveau et le type des pratiques concernées).

Ces risques sont plus particulièrement élevés dans certains sports dits « en environnement spécifique » (haute montagne, escalade, grandes voies, escalade traditionnelle, escalade artificielle, bivouac en paroi, via ferrata, via cordata, alpinisme, canyoning, spéléologie, etc.) où le recours à un encadrement professionnel qualifié est fortement conseillé.

• Limite de responsabilité de l'encadrant :

Le rôle premier du guide ou moniteur est de réduire les risques, sans pouvoir prétendre les supprimer totalement.

Cette part de risque incompressible, liée à toute évolution en milieu naturel et à toute notion d'aventure, peut être la source de situations d'inconfort, de désagréments, d'incidents voire d'accidents, indépendamment de toute faute de l'encadrant.

Le pratiquant doit ainsi assumer en connaissance de cause sa propre part de responsabilité dans la décision de s'engager dans une activité et un environnement dont il ne peut raisonnablement ignorer les risques objectifs.

• Précautions et devoirs du pratiquant vis-à-vis des professionnels encadrants et du groupe :

Préalablement à toute activité, il est essentiel :

- que le pratiquant informe ses guides ou moniteurs de son profil physique, psychologique et technique ainsi que des éventuelles précautions, restrictions ou contre-indications liées à la pratique ;

- de prendre connaissance des informations fournies par les professionnels afin de s'équiper et de se préparer correctement.

Lors des activités sur le terrain, pour ne pas compromettre sa sécurité et celle du groupe, il est crucial :

- de se présenter avec l'équipement préconisé ;
- de respecter les consignes des guides ou moniteurs ;
- de demander toute précision utile en cas de doute.

2/ Informations spécifiques à l'activité « escalade »

• Cotations de difficulté :

La difficulté d'une voie d'escalade est généralement évaluée selon une cotation technique croissante allant approximativement de 3 à 9, éventuellement subdivisée en lettres et signes (+/-).

Cette cotation tient compte notamment :

- de la technicité des mouvements ;
- de l'engagement physique ;
- de la continuité de l'effort ;
- de l'exposition éventuelle.

• Risques propres à l'activité et à l'environnement :

L'activité escalade comporte notamment :

- des risques de chute pouvant entraîner contusions, entorses, fractures ou traumatismes plus graves ;
- des risques liés à l'assurage et à la manipulation du matériel (baudrier, corde, système d'assurage, mousquetons) ;
- des risques de chute de pierres ou d'objets ;
- des risques liés au milieu naturel : chaleur, froid, pluie, orage, terrain glissant, isolement ;
- des risques de fatigue physique, vertige ou stress émotionnel liés à la hauteur et à l'exposition.

Ces risques sont limités notamment par :

- l'utilisation correcte des équipements de protection ;
- la vérification croisée du matériel ;
- le respect strict des consignes de sécurité et des techniques enseignées ;
- l'attention permanente portée à l'environnement et aux autres pratiquants.

3/ Informations spécifiques à l'activité « grande voie »

• Définition :

La pratique de la grande voie consiste à réaliser des itinéraires rocheux composés de plusieurs longueurs d'escalade nécessitant des relais successifs et pouvant engager les pratiquants pendant plusieurs heures voire plusieurs jours.

• Cotations et engagement :

Les itinéraires de grande voie peuvent être caractérisés par :

- une cotation technique ;
- une cotation d'engagement ;
- une longueur totale ;
- un équipement plus ou moins espacé ;
- des difficultés d'accès ou de retraite.

L'exposition, l'endurance nécessaire et l'éloignement peuvent accroître significativement les risques et les conséquences d'un incident.

• Risques spécifiques :

La pratique de la grande voie comporte notamment :

- des risques liés à l'engagement et à la fatigue ;
- des risques de chute en paroi ;
- des risques liés aux manipulations de corde et relais ;
- des risques de chute de pierres ;
- des risques météorologiques accrus du fait de la durée de l'itinéraire ;
- des difficultés de secours ou d'évacuation.

4/ Informations spécifiques à l'activité « escalade traditionnelle »

• Définition :

L'escalade traditionnelle (« trad ») consiste à progresser dans des voies peu ou non équipées en installant soi-même des protections amovibles (coinceurs, friends, sangles, etc.) destinées à assurer la progression.

• Risques spécifiques :

Cette pratique implique notamment :

- des risques liés à la qualité ou au placement des protections ;
- des risques de chute plus importants du fait de l'espacement des points ;
- des conséquences potentiellement aggravées en cas d'arrachement d'une protection ;
- des risques liés à l'évaluation du rocher et de l'itinéraire.

Cette activité nécessite une bonne maîtrise technique, une expérience adaptée ainsi qu'une vigilance permanente.

5/ Informations spécifiques à l'activité « escalade artificielle »

• Définition :

L'escalade artificielle consiste à progresser en utilisant le matériel comme moyen direct de progression (étriers, crochets, points d'ancrage, etc.), notamment dans des passages où l'escalade libre serait impossible ou très difficile.

• Risques spécifiques :

Cette pratique comporte notamment :

- des risques liés à la résistance des ancrages ;
- des risques de chute potentiellement longues ;
- des risques liés à l'utilisation spécifique du matériel ;
- des risques de suspension prolongée ;
- des risques de fatigue physique et mentale importants.

La progression en artificielle nécessite une maîtrise technique spécifique et une grande rigueur dans les manipulations de sécurité.

6/ Informations spécifiques à l'activité « nuit en paroi / portaledge »

• Définition :

Certaines ascensions de grandes voies peuvent nécessiter ou prévoir une nuit en paroi à l'aide d'un portaledge ou d'un bivouac suspendu.

Le portaledge est une plateforme suspendue installée en paroi permettant le repos ou le couchage en milieu vertical.

• Risques spécifiques :

La nuit en paroi comporte notamment :

- des risques liés à la suspension prolongée ;
- des risques météorologiques importants (vent, froid, pluie, orage) ;
- des risques liés à la fatigue, au manque de sommeil ou à l'inconfort ;
- des risques liés aux manipulations de sécurité dans un environnement vertical permanent ;
- des difficultés d'évacuation ou de secours accrues.

Le pratiquant doit être conscient du caractère engagé et exigeant de ce type d'expérience.

7/ Informations spécifiques aux activités « via ferrata » et « via cordata »

• Définitions :

La via ferrata est un itinéraire aménagé en paroi rocheuse à l'aide d'équipements fixes (câbles, échelons, ponts, passerelles, etc.) permettant une progression sécurisée en terrain vertical ou exposé.

La via cordata est un itinéraire généralement moins équipé, utilisant principalement une progression encordée avec des aménagements ponctuels et nécessitant davantage d'assistance technique et d'encadrement.

• Cotations de difficulté :

Les parcours de via ferrata ou via cordata sont généralement classés selon différents niveaux de difficulté allant de :

- facile,
- peu difficile,
- assez difficile,

- difficile,
- très difficile,
- extrêmement difficile.

Ces cotations tiennent compte :

- de la longueur du parcours ;
- de la verticalité ;
- de l'exposition au vide ;
- de l'intensité physique ;
- de l'engagement général de l'itinéraire ;
- du niveau d'autonomie requis.

• Risques propres à l'activité et à l'environnement :

La pratique de la via ferrata ou de la via cordata comporte notamment :

- des risques de chute en hauteur ;
- des risques liés à une mauvaise manipulation des équipements de sécurité ;
- des risques de fatigue musculaire ou de perte d'adhérence ;
- des risques liés au vide et au stress ;
- des risques naturels : orage, pluie, chaleur, chutes de pierres ou terrain glissant ;
- des risques liés à l'évolution en terrain escarpé et parfois peu équipé.

En particulier, les parcours équipés de câbles métalliques présentent un danger majeur en cas d'orage ou d'humidité importante.

Ces risques sont réduits par :

- l'utilisation obligatoire d'un équipement homologué adapté (casque, baudrier, longe avec absorbeur d'énergie lorsque nécessaire, corde, etc.) ;
- le respect des distances de sécurité ;
- l'application rigoureuse des consignes du guide ou moniteur ;
- une vigilance constante dans les manipulations de sécurité.

Nota bene

Toute fragilité physique ou psychologique, toute contre-indication médicale particulière (vertige important, troubles cardiaques, blessures récentes, grossesse, troubles neurologiques, etc.) ou tout manque d'expérience significatif doivent être signalés au guide ou moniteur avant le début de l'activité, si possible avant la réservation définitive.